

PUBLICATION IMMÉDIATE

La CRÉ appuie les recommandations de la commission Coulombe sur la décentralisation de la gestion des forêts publiques

Gaspé, le 15 décembre 2004 – La Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine appuie les mesures de décentralisation proposées dans le rapport de la commission Coulombe. Ces mesures prévoient, entre autres, que la CRÉ mette en place une « commission forestière régionale » et qu'elle participe avec cette dernière à la confection d'un « plan régional de développement forestier ». Cette nouvelle façon de faire permettra à la région de se doter d'objectifs propres en vue d'établir une gestion forestière par résultats, plutôt que normative.

Ces propositions avaient d'ailleurs été soumises à la commission Coulombe dans le mémoire déposé par la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, ainsi que dans celui déposé conjointement par les CRÉ des régions ressources.

De plus, la CRÉ partage particulièrement avec la commission Coulombe une manière de voir la forêt de façon globale, ce qui implique la nécessité de la gérer comme un tout et de manière écosystémique. Cette vision sera évidemment prise en compte lors de l'établissement de la « commission forestière régionale » et pour l'élaboration du « plan régional de développement forestier ».

Bien que la CRÉ juge nécessaires les mesures de précaution préconisées pour le calcul de la possibilité, elle s'inquiète des impacts économiques qui y seront associés. La CRÉ travaillera donc en concertation avec le secteur forestier de la région pour déterminer et appliquer les meilleures mesures d'atténuation possibles. Ainsi, la CRÉ travaillera notamment, en collaboration avec les acteurs de l'industrie, à développer des projets à valeur ajoutée.

En conclusion, le président de la CRÉ, M. Bertrand Berger, s'est déclaré très satisfait du rapport de la commission Coulombe. « J'espère que le gouvernement adoptera le plus rapidement possible les recommandations du rapport et que ce magnifique travail ne restera pas lettre morte. Aussitôt que ce sera chose faite, la CRÉ s'engage à mettre en place les recommandations qui la concernent. J'invite tous les intervenants forestiers régionaux à s'associer à notre action. »

-30-

Source :

M. Bertrand Berger, président
Conférence régionale des élu(e)s de la
Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Tél. : (418) 788-2923 ou 392-9950

Renseignements :

Mme Louise Langevin
Consultante en communication
Tél. : 418-368-6771 ou sans frais 1 800-463-
6178, poste 7